Le modèle coopératif, une immunité contre les risques professionnels

Une coopérative est une forme d'entreprise basée sur un mode de gouvernance horizontal. Pour Anne-Laure Desgris, Coadministratrice déléguée de Smart, créée il y a 25 ans, son avantage majeur est de minimiser les risques liés aux activités professionnelles de ses membres. Texte: Philippe Van Lil

Quel est le principe de fonctionnement de votre coopérative?

Anne-Laure Desgris: « D'une part, chaque membre y détient une voix. De l'autre, l'enrichissement se veut collectif plutôt qu'individuel en cas de bénéfices. Ceux-ci sont réinvestis pour améliorer nos services ou en développer de nouveaux. C'est réellement de l'économie au service de l'humain et jamais l'inverse. Notre coopérative regroupe ainsi 35.000 membres issus de secteurs très variés, où chacun en est un salarié qui développe sa propre activité professionnelle de manière autonome, entre autres en trouvant ses clients et en décidant des montants à facturer. »



La faillite individuelle est par exemple impossible au sein d'un modèle économique comme le nôtre.

Avec quels avantages?

A.-L. D.: « Notre structure héberge leur travail au sein d'une entreprise commune. Cela signifie que nos membres partagent les mêmes agréments administratifs, comme le numéro de TVA, et bénéficient d'une série d'outils et de services, comme les déclaratifs fiscaux et sociaux, la réclamation des impayés, l'assistance juridique en cas de litige, des assurances, ou encore des formations à prix avantageux. Le travailleur étant un salarié de l'entreprise partagée, son salaire est en outre versé 7 jours après la fin de chaque prestation, même si le client n'a pas encore payé la facture. Par ailleurs, notre équipe de conseillers cherchent des partenariats avec des acteurs du monde économique, associatif, coopératif, culturel... et accompagnent au développement des projets. »

Des liens se créent-ils aussi entre les membres?

A.-L. D.: « Bien entendu. Par exemple, nous hébergeons une activité de régie télé qui fait appel elle-même à d'autres membres, comme des vidéastes, copywriters, monteurs ou scénographes. Au-delà de ça, notre entreprise partagée est en quelque sorte le véhicule commun, à la fois juridique, admi-



COADMINISTRATRICE DÉLÉGUÉE DE SMART

nistratif et assurantiel, dans lequel chacun développe sa propre activité en toute sécurité et sérénité. La faillite individuelle est par exemple impossible au sein d'un modèle économique comme le nôtre. »

Les événements liés à l'actualité des dernières années ont-ils renforcé l'engouement pour votre entreprise partagée?

A.-L. D.: « Sans nul doute. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : en 2017, la coopérative hébergeait 250 activités professionnelles ayant un chiffre d'affaires supérieur

à 50.000 € ; l'an dernier, elle en comptait 453, soit 80 % de plus. L'actualité, qu'elle soit économique, géopolitique ou météorologique, a fait suer plus d'un entrepreneur ces dernières années. Rappelons qu'il y a eu près de 100.000 cessations d'activités en Belgique rien qu'en 2022. Les inondations, la crise sanitaire et l'augmentation fulgurante des prix de l'énergie ont dès lors poussé pas mal de personnes à chercher une sécurité professionnelle. On a évidemment une force de résistance plus grande quand on est à 35.000 que quand on est seul. L'effet de la mutualisation économique nous permet entre autres d'être solidaires lorsque des situations sociales ou économiques difficiles l'exigent. À titre d'exemple, pendant la pandémie, nous avons attribué 445 aides à plusieurs de nos membres pour un montant total de 462.000 euros.»

Plus de 50 % de nos activités sont aujourd'hui liées à d'autres secteurs que les arts et la culture.

Quels types d'activités professionnelles trouve-t-on au sein de votre structure?

A.-L. D.: « Nous hébergeons une diversité inouïe de métiers. Si initialement le projet Smart s'adressait uniquement aux profils actifs dans les arts et la culture, aujourd'hui la coopérative héberge des informaticiens, des professions issues de la santé et du bienêtre, des consultants, des graphistes, des boulangers, des créateurs de jeux vidéo... et même quelques métiers plus atypiques, comme un tondeur de mouton ou un verbicruciste. Plus de 50 % de nos activités sont aujourd'hui liées à d'autres secteurs que les arts et la culture. Précisons qu'il y a des personnes au sein de la coopérative qui utilisent nos outils pour une prestation annuelle unique, tandis d'autres qui y recourent chaque jour avec un projet entrepreneurial très abouti.»

Que retenez-vous de vos 25 années d'existence?

A.-L. D.: « En 25 ans, le modèle incarné par Smart a prouvé son efficacité, sa productivité, sa rentabilité et son humanité. L'an dernier, nos 35.000 membres ont généré plus de 180 millions de chiffres d'affaires, 203.000 contrats de travail et 4,5 millions d'heures prestées auprès de plus de 30.000 clients. De plus en plus de personnes actives ont compris que l'entreprise partagée était une solution en soi et non pas juste une solution tremplin. » ■



Pour plus d'informations: